

**Légende**

**Limite de zone ou de secteur**

- Zone A (A, Ap)
- Zone N (N, Ne, Nh)
- Zone UA (UA, UAj)
- Zone UB (UB, UBj)
- Zone UE
- Zone UX

- Élément de patrimoine à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé
- Cavité souterraine
- Élément de paysage à protéger (L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Périmètre de protection relatif à l'application du Règlement Sanitaire Départemental
- Zone inondable (PPRI)
- Emplacement réservé

Libellé	Bénéficiaire
Emplacement réservé n°01: Extension du cimetière	Commune
Emplacement réservé n°02: Extension de l'école	Commune
Emplacement réservé n°03: Présence d'une canalisation d'eaux pluviales	Commune
Emplacement réservé n°04: Création d'une mare	Commune



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Règlement graphique**

Echelle: 1/5000e

Arrêté le:  
02 octobre 2019

Enquête publique:  
du 20 juin au 23 juillet 2020

Approuvé le:  
30 octobre 2020

